



## **Compte rendu de l'Assemblée Générale Elective de la Ligue Corse des Echecs 13 novembre 2021**

Le samedi 13 novembre à 14 heures, l'assemblée Générale de la Ligue Corse des Echecs s'est réunie à la Casa di I Scacchi à Bastia, 2 rue du Commandant Lherminier, sur convocation de son président, adressée à ses adhérents dans les formes et les délais requis dans ses statuts, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant ci-dessous.

Etaient présents :

:

Stephane. AUBERT	Jean-Marie MARIOTTI (Président de la Tour du Nebbiu)
Nabil BOUSLIMI	Julien MORISON
Boris BRUNEL	Gerald MURCIA (Président du Balagna Chess Club)
Alexandra CACCIARI-BARDEAU	Nathalie ORSINI
Thomas CHOKBENGBOUN	Jean-Philippe ORSONI
Guillaume PAOLI	Christian DEHAINAULT (Président de l'Echecs Club du Fiumorbu)
Stéphane ESCAFRE	Pierre – Louis PIERI
Jean - Raphael POGNOT	Pierre-François GERONIMI
Pascal ROSSI	Sauveur GIANNONI (Président de l'Associu I Scacchi di U Centru)
Serge GUILLEMART	Marie-Noelle STOLFI
Cyril HUMEAU	Ludovic UTRERA
Jean-François LUCIANI	Akkhavanh VILAISARN

Participent également à la réunion à distance, par l'application « Zoom » :

Marc BERNARDIN	Vincent LOVICHI
Damien STUBBE	Michel CHIOCCA (Président d'A Scacchera Llu Pazzu)

Membres du comité directeur absents excusés : Lauren GIUDICELLI, Jean-Michel BIGONNET, GUILLAUME GERANDI

Membres du comité directeur absents : Angélique RODRIGUJZ, Enzo PORSIA, Pietro PORSIA, Etienne SEATELLI,

Présidents absents ayant donné pouvoir : Marie-Paule TOMASI ( Echecs Club Ajaccien), Vital GERONIMI ( Club d'Echecs de Casinca)

Serge GUILLEMART est désigné secrétaire de séance de cette Assemblée Générale ordinaire.

Après avoir ouvert la séance à 10h00, Akkhavanh VILAISARN, président de la ligue corse des échecs, énonce l'ordre du jour :

1. Rapport moral 2020-2021 et adoption
2. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes pour l'année 2020/2021 et adoption ;  
Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 30/06/2021 ;  
Affectation du résultat 2020/2021 ;

- Présentation du budget prévisionnel 2021/2022 et approbation ;  
Autorisation à donner au Président de la ligue Corse des Echecs pour solliciter le recours à un découvert auprès de BNP Paribas.
3. Rapport d'activité 2020/2021 et examen des différents rapports des commissions (jeunes, techniques, arbitrages, formations ...) et adoption ;
  4. Programme d'activité pour l'année 2021/2022 et adoption ;
  5. Questions diverses.

## **1. Rapport moral 2020-2021 par Akkhavanh VILAISARN) (cf. rapport moral)**

Ce premier bilan de l'équipe dirigeante est présenté dans des conditions particulières dues à la pandémie de covid-19. Ce bilan est à la fois sportif et économique.

Sur le plan sportif, l'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire, celle-ci ayant entraîné une activité minimaliste, et conduit à un bilan atypique. L'annulation de la majorité des compétitions (tournoi scolaire et tournoi européen de Bastia, Corsican Circuit, opens de Porticcio et de Balagne, match des champions de Porto-Vecchio, etc.), l'annulation de stages, ainsi que la fermeture partielle des clubs, ont en effet considérablement réduit notre activité. Cette saison a ainsi été marquée par la perte de 13 % de la totalité des affiliés par rapport à la saison précédente, et la baisse de 38 % des licences A dans l'ensemble des clubs.

Toutefois, contrairement aux autres sports, le sport échecs s'adapte bien au virtuel, et cela a parfois constitué une force pour notre association. Des cours et des compétitions en ligne ont ainsi été organisés de manière régulière. Les cours universitaires en distanciel, avec une centaine d'étudiants, ont notamment connu un grand succès. Cette année, l'université de Corse a d'ailleurs participé aux championnats de France et du monde en ligne.

Les championnats UNSS des collèges et des lycées n'ont pas repris (le collège Giraud et le lycée Giocante de Casabianca sont toujours tenants du titre). L'université de Corse est toujours vice-championne de France en présentiel, en attendant une reprise au mois de février 2022.

Sur le plan individuel, cette saison a été marquée par le titre de championne de France des moins de 10 ans obtenu par la bastiaise Laura NEEL lors des championnats de France des jeunes organisés à Agen au mois d'octobre dernier. Le Corsica Chess Club a terminé cette compétition à la quatrième place, alors que 900 autres clubs y avaient pris part. D'autres jeunes joueurs se sont distingués en se classant dans les dix premiers de leur catégorie.

L'activité échiquéenne a pu être maintenue dans les écoles grâce au précieux soutien apporté par la rectrice Julie BENETTI. Le lien particulièrement important conservé avec les enfants permet ainsi d'être optimiste pour une bonne reprise après la réouverture des clubs, et la possibilité de reprendre cette activité en présentiel.

Il convient également de saluer la création d'un nouveau club à Bastia, « A Torra Turchina », présidé par Jean -Christian GALLI.

Sur le plan économique, les aides de l'Etat (fonds de solidarité et chômage partiel) ont permis de maintenir les salaires des formateurs à niveau.

Avec une nouvelle convention pour un montant de 330 000 €, sur la base d'un budget prévisionnel de 615 000 €, et des objectifs à atteindre dans les domaines du sport, de la féminisation, de la formation ou encore de la langue corse, la collectivité de Corse a apporté une aide particulièrement précieuse. À ce soutien, viennent s'ajouter les subventions des communautés d'agglomérations et de différentes communes.

Le soutien de notre banque, la BNP, s'est également avéré très important, notamment grâce à une autorisation de découvert de 150 000 €, ainsi d'ailleurs que l'aide de notre trésorier (Jean-François LUCIANI), et du président de la commission financière (Sauveur GIANNONI).

Si nous bénéficions toujours du soutien d'Air Corsica et de la SOCOBO, les aides des partenaires privés sont toujours difficiles à obtenir en cette période de pandémie.

En matière de communication, les échecs font toujours l'objet d'un traitement régulier à la radio (RCFM), dans les journaux (Corse-Matin, l'Informateur Corse Nouvelle) ou à la télévision (Via Stella).

Du fait de la pandémie, la ligue est très présente sur internet avec son site, celui de Scacchi in lingua corsa, et sur d'autres réseaux sociaux. Une équipe très performante a été mise en place pour gérer et développer cette communication, avec notamment la commission technologies de l'information et de la

communication.

Si notre association repose sur des bases saines, c'est avant tout grâce à l'action de Léo BATTISTI, qui a inculqué une philosophie, former les citoyens de demain au travers des échecs. Notre objectif est avant tout de poursuivre et de développer cette philosophie.

Ce rapport moral est approuvé à l'unanimité par l'ensemble des présidents de clubs, sans opposition ni abstention.

## **2. Bilan financier, affectation du résultat au titre de l'année 2020-2021, et lecture du rapport de la commissaire aux comptes ( cf. rapport CAC)**

Avant la lecture, par Alexandra CACCIARI - BARDEAU ( Commissaire aux comptes - Audit & Conseil Balagne), du rapport général concernant la situation des comptes de l'association, il est procédé à la présentation de sa situation financière au 30 juin 2021.

### **2.2. Rapport du trésorier sur les comptes arrêtés au 30/06/21, et affectation du résultat au titre de l'année 2020-2021 par Jean-François LUCIANI (cf. rapport financier)**

À la suite de l'assemblée générale ordinaire du 17 novembre 2019, la date de clôture de l'exercice comptable est fixée au 30 juin.

Ce rapport, établi à partir des éléments fournis par le cabinet d'expertise comptable de Madame Marie-Dominique CAVALLI, est donc une représentation synthétique, sous forme de « compte de résultat » et de « bilan », de la situation comptable de l'association à la date du 30 juin 2021.

#### **Compte de résultat global de la Ligue pour l'année 2020-2021 (du 01/07/2020 au 30/06/2021)**

<b>Charges d'exploitation</b>	<b>Euros</b>	<b>Produits d'exploitation</b>	<b>Euros</b>
60. Achats	<b>5 189</b>	70. Ventes de produits, prestation de services	<b>21 015</b>
61. Services extérieurs	<b>31 646</b>	74. Subventions d'exploitation	<b>507 948</b>
62. Autres services extérieurs	<b>72 866</b>	75. Autres produits de gestion courante	<b>2 547</b>
63. Impôts et taxes	<b>4 726</b>	76. Produits financiers	<b>1</b>
64. Charges de personnel	<b>246 889</b>	77. Produits exceptionnels- dons libéralités reçues	<b>722</b>
65. Autres charges de gestion	<b>366</b>	79. Transfert de charges	<b>50 624</b>
67. Charges exceptionnelles	<b>31 320</b>		
68. Dotations aux amortissements provisions	<b>2 586</b>		
<b>Total des charges</b>	<b>395 588</b>	<b>Total des produits</b>	<b>582 857</b>

#### **Résultat d'Exploitation : + 187 269**

L'exercice comptable au 30 juin 2021 se solde par une production vendue de biens et services de 21 015 €, contre 16 338 € pour l'exercice précédent. Cette production est cependant beaucoup moins importante que celle qui avait été constatée le 31 décembre 2019, au terme du dernier exercice non encore impacté par la crise sanitaire liée à l'épidémie de covid-19 (173 460 €), en raison de l'annulation de la plupart des manifestations que l'association avait prévu d'organiser, et de l'absence de parrainages qui en a découlé.

Le montant des produits d'exploitation s'élève à 582 857 €, alors qu'il était de 180 678 € à l'issue de l'exercice précédent.

Ces produits d'exploitation sont constitués pour l'essentiel par les subventions d'exploitation (507 948 €, contre 139 367 € lors de l'exercice précédent), qui représentent près de 87 % du budget total de l'association. Ces subventions proviennent en grande partie de l'accord-cadre avec la collectivité de Corse (377 625 €), du fonds de solidarité mis en place par l'Etat afin d'alléger les conséquences des mesures prises pour freiner l'épidémie de covid-19 (80 323 €), et des mairies de Bastia et Porto-Vecchio, dont les montants versés s'élèvent respectivement à 15 000 et 10 000 €.

Le montant total des financements publics inscrits en produits au titre de cet exercice s'élève à 522 803 €, contre 552 458 € pour l'exercice 2019, celui-ci constituant le dernier exercice de référence.

### Financements publics

Financier	Année 2020/2021	Année 2019
Commune de Bastia	15 000,00 €-	15 000,00 €
Communauté d'Agglo de Bastia	500,00 €	
Commune de Furiani		1 000,00 €
Commune de Borgo	2 000 ;00 €	
Commune de Porto-Vecchio	10 000,00€	10 000,00 €
Office de tourisme de Porto-Vecchio		1 500,00 €
Commune de Luciana	1 000,00 €	1 000,00 €
Commune de Santa Luciani di Moriani	1 500, 00€	1 500,00 €
SIVOM de Mezzana		833,00 €
Commune de Sotta	1 000,00 €	600,00 €
Rectorat	5 000,00 €	20 000,00 €
Commune de Figari	2 000,00 €	1 500,00 €
Commune de Biguglia	2 000,00 €	
Commune de Ventiseri		4 070,00 €
Etat-Fond de solidarité Covid 19	80 423,00 €	
Etat – Contrat de Ville CAB	500,00 €	
Commune de Ghisonaccia	2 000,00 €	2 000,00 €
Commune d'Afa	2 000,00 €	2 047,00 €
Commune d'Appietto	2 000,00 €	3 450,00 €
Commune d'Alata	2 000,00 €	2 208,00 €
Collectivité de Corse	377 625,00 €	454 250,00 €
Commune de Venaco	1 500,00 €	1 500,00 €
Diverses facturations écoles et collèges	14 855,00 €	40 391,00 €
<b>Total</b>	<b>522 803,00€</b>	<b>552 458,00 €</b>

Les charges s'élèvent à 395 588 €, alors que leur montant était de 259 161 € le 30 juin 2020.

Le poste « Salaires et traitements » (192 137 €) constitue la part la plus importante de ces charges. La rémunération du personnel représente à elle seule 167 376 €. Ainsi, les charges sociales (cotisations URSSAF, prévoyance, mutuelle, etc., soit 54 752 €), ajoutées aux salaires et traitements, forment le total des frais de personnel, qui atteint pour cet exercice 246 889 €.

Les autres charges sont constituées par les frais de déplacement pour l'initiation dans les écoles (29 426 €) et dans les clubs (16 158 €), soit un total de 45 584 €, et par le poste « Locations immobilières » (24 000 €), qui correspond à la location de la Casa di i Scacchi.

D'une manière générale, les autres charges habituellement supportées par l'association ont eu tendance à diminuer au cours de cet exercice, en raison de la suspension de l'activité imposée par les mesures destinées à faire face à la crise sanitaire liée à l'épidémie de covid-19.

Au final, l'exercice 2021 se traduit par un résultat excédentaire de 187 269 €. Ce résultat, obtenu grâce aux aides de l'Etat (fonds de solidarité et chômage partiel), et à l'annulation de compétitions parfois coûteuses, n'est cependant pas suffisant, au regard du besoin de trésorerie nécessaire, et des nombreux défis à relever au cours de ces prochains mois.

### Bilan au 30 juin 2021

Le compte de bilan présente la synthèse de la situation patrimoniale de l'association, c'est-à-dire ce qu'elle possède (l'actif), et la façon dont elle l'a financé (le passif).

Le total du bilan s'élève à 419 068 €, contre 282 985 € au terme de l'exercice précédent.

L'examen de l'actif circulant fait apparaître que le montant des créances, constitué par les postes « Créances usagers et comptes rattachés » (16 467 €), et « Autres créances » (78 420 €), s'élève à 94 887 €, alors qu'il était de 222 480 € le 30 juin 2020 (leurs montants étaient alors de 14 781 € pour le premier poste, et 207 699 € pour le second).

Les créances les plus importantes à recevoir sont constituées par la subvention attendue de la collectivité de Corse (65 000 €), et par les divers produits à recevoir (10 000 €), provenant du fonds de solidarité mis en place par l'Etat pour compenser l'impact des mesures sanitaires visant à lutter contre l'épidémie de covid-19. Le montant des liquidités (251 423 €) est beaucoup plus élevé que celui qui s'établissait au terme du précédent exercice (614 €). Cela s'explique par une meilleure gestion de la trésorerie, liée à la modification de la date de clôture comptable, qui permet de gagner six mois sur les échéances de versement des subventions, et au report des quotes-parts des subventions versées au troisième trimestre de l'année 2020. Cette hausse importante des disponibilités provient ainsi d'une meilleure gestion des produits à recevoir.

Au passif figurent les ressources de l'association, avec notamment l'ensemble des fonds propres, dont le montant s'élève à 105 201 €, après avoir pris en compte le résultat déficitaire de l'exercice 2020, qui était de 78 483 €.

Le passif comprend également les dettes auprès des fournisseurs (17 501 €), autrement dit, les dettes à court terme provenant des factures devant être réglées dans un certain délai, les dettes fiscales et sociales liées aux charges salariales (52 895 €), payables à échéance, et les dettes financières auprès de certains clubs (4 000 € auprès de l'Echecs Club Ajaccien pour une avance de trésorerie dans le cadre de l'organisation de l'édition 2019 de l'open international de Porticcio, 5 982 € pour le Corsica Chess Club, et 2 650 € pour le Balagna Chess Club, correspondant à des charges constatées d'avance sur l'achat de chèques cadeaux à la ligue, et à rembourser aux joueurs).

Au cours de cet exercice, la crise sanitaire liée à l'épidémie de covid-19, et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020, ont eu un impact significatif sur l'activité de l'association. Celle-ci a en effet déjà constaté une perte de produits en ce qui concerne l'initiation dans les écoles, les parrainages et les subventions d'exploitation, qui ont enregistré des baisses respectives de 100 % et 23 % par rapport à l'exercice 2019. Une baisse de 38 % des licences A dans l'ensemble des clubs a également été observée par rapport à l'année précédente.

L'association a cependant mis en place un plan de continuité de l'activité, en ayant recours à l'activité partielle au sein des clubs jusqu'au 30 juin 2021, et en obtenant le renouvellement de l'autorisation de découvert bancaire à hauteur de 150 000 € jusqu'au 21 février 2021. L'activité dans les écoles, arrêtée le 12 mars 2020, a repris en septembre 2020.

Au regard de ces mesures, et de la situation de l'association à la fin de cet exercice, il apparaît que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

## **Approbation du bilan et du compte de résultat 2020-2021**

Les présidents des clubs sont à nouveau sollicités pour le vote du rapport financier au 30/06/2021 dont les points essentiels ont été présentés ci-dessus.

Les présidents de clubs donnent alors quitus au trésorier pour son bilan au 30 juin 2021 ainsi présenté, et approuvent ce bilan à l'unanimité.

### **2.2. Lecture du rapport général établi par la commissaire aux comptes pour l'exercice 2020-2021**

La mission d'audit a été réalisée dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période allant du 1er juillet 2020 au 28 octobre 2021.

Le comparatif des comptes a été effectué sur un exercice N – 1 de six mois. La crise mondiale liée à la pandémie de covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. Les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent en effet de multiples conséquences pour les entreprises, en particulier sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

Dans ce contexte complexe et évolutif, les appréciations les plus importantes portent sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur l'aspect raisonnable des estimations significatives retenues,

et sur la présentation d'ensemble des comptes. Ces appréciations s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Il a également été procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Aucune observation n'est formulée concernant la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations fournies dans le compte-rendu financier du bureau et dans les autres documents mis à la disposition des membres du conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Les comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2021 sont donc certifiés réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Ce rapport général est adopté à l'unanimité par l'ensemble des présidents de clubs, sans opposition ni abstention.

### 2.3. Affectation du résultat 2021 et adoption

Il est proposé d'affecter le résultat positif de 187 269 € constaté au 30 juin 2021 au compte « autres réserves ». Après affectation de ce résultat, le compte « autres réserves », qui représente les fonds propres dont dispose l'association afin de réaliser ses objectifs statutaires à travers le projet associatif élaboré lors de l'étude des perspectives pour l'année à venir, s'élèverait alors à 292 471 €.

Les réserves, constituées par les excédents et déficits cumulés depuis la création de la ligue, s'élèvent à 292 471 €, et traduisent une gestion pouvant être qualifiée de saine.

L'affectation du résultat de l'exercice 2020-2021 est également approuvée, à l'unanimité par les membres de l'AG.

### 2.4. Présentation du Budget prévisionnel 2021-2022 par le trésorier

Jean-François Luciani, trésorier de l'association, présente le budget prévisionnel pour l'année 2021-2022 (le budget est disponible en annexe).

Ce budget est réalisé suivant les décisions du Comité Directeur, conformément à nos engagements sportifs et réglementaires. Il est diminution de 60 000€ comparativement à l'année précédente pour intégrer la diminution des charges de personnels et de possibles baisses de recettes.

#### Budget prévisionnel global de la Ligue pour l'année 2021-2022 (Cf. Budget prévisionnel 2021-2022 détaillé de l'association)

Charges d'exploitation	Euros	Produits d'exploitation	Euros
60. Achats	32 520	70. Ventes de produits, prestation de services	64 500
61. Services extérieurs	48 000	74. Subventions d'exploitation	470 500
62. Autres services extérieurs	120 450	75. Autres produits de gestion courante	10 000
63. Impôts et taxes	9 000	76. Produits financiers	
64. Charges de personnel	342 973	77. Produits exceptionnels- dons libéralités reçues mécénats	10 000
65. Autres charges de gestion	400	79. Transfert de charges	
66. Charges financières			
67. Charges exceptionnelles			
68. Dotations aux amortissements provisions	1 657		
<b>Total des charges</b>	<b>555 000</b>	<b>Total des produits</b>	<b>555 000</b>



**Budget prévisionnel d'activités de la Ligue pour l'année 2021-2022**  
(Cf. budget prévisionnel d'activité détaillé 2021-2022 de l'association)

<b>Charges d'exploitation</b>	<b>Euros</b>	<b>Produits d'exploitation</b>	<b>Euros</b>
60. Achats	<b>9 000</b>	70. Ventes de produits, prestation de services	<b>32 500</b>
61. Services extérieurs	<b>25 600</b>	74. Subventions d'exploitation	<b>187 500</b>
62. Autres services extérieurs	<b>25 180</b>	75. Autres produits de gestion courante	<b>6 000</b>
63. Impôts et taxes	<b>5 578</b>	76. Produits financiers	
64. Charges de personnel	<b>163 585</b>	77. Produits exceptionnels- dons libéralités reçues	<b>5 000</b>
65. Autres charges de gestion	<b>400</b>	79. Transfert de charges	
66. Charges financières			
67. Charges exceptionnelles			
68. Dotations aux amortissements provisions	<b>1 657</b>		
<b>Total des charges</b>	<b>231 000</b>	<b>Total des produits</b>	<b>231 000</b>

Le total des charges d'exploitation, et celui des produits, s'élève à 555 000 €.

Les charges sont constituées par les frais de fonctionnement (32 520 €), parmi lesquels figurent notamment les achats et fournitures de matériel (6 000 €), les trophées, coupes et médailles (6 500 €), ainsi que les prix attribués à l'issue des tournois et des divers événements (16 820 €).

Le montant des locations immobilières et mobilières, parmi lesquelles figure le loyer de la Casa di i Scacchi (24 000 €), s'élève à 44 000 €.

Les postes les plus importants des autres services extérieurs (120 450 €) sont constitués par les frais de déplacement pour les initiations dans les écoles (30 000 €), ainsi que par le transport et l'hébergement liés à A Scola di l'Eccellenza (28 250 €).

Les charges de personnel, comprenant les salaires bruts (256 726 €) et les charges sociales (86 247 €), s'élèvent à 342 973 €.

Les produits comprennent la production vendue (64 500 €), au sein de laquelle figurent notamment des parrainages divers, évalués à 30 000 €.

Le montant total des subventions s'élève à 470 500 €. Il inclut notamment l'aide globale de la collectivité de Corse (395 000 €), les subventions des communes de Bastia (15 000 €) et de Porto-Vecchio (10 000 €), des autres municipalités (23 000 €) et du rectorat (20 000 €).

La production vendue, estimée à 64 500 € (contre 21 015 € à l'issue de l'exercice écoulé), permet d'entrevoir une marge de manœuvre plus importante en matière de trésorerie, car l'amélioration a priori favorable du contexte lié à la crise sanitaire permet d'envisager raisonnablement l'organisation des principales manifestations en présentiel.

### **Approbations du budget prévisionnel global 2021-2022 et du BP d'activité 2021-2022**

Après avoir pris connaissance du Budget Prévisionnel global 2021-2022, du Budget Prévisionnel d'activité 2021-2022, les présidents passent aux votes :

Après délibération, ce budget prévisionnel est approuvé à l'unanimité par les présidents de clubs, sans opposition ni abstention et autorisent son président à solliciter les subventions prévues dans le budget 2021-2022.

#### Résultat du vote du Budget Prévisionnel d'activité 2021-2022

Après délibération le budget prévisionnel d'activité est adopté à l'unanimité par les présidents de clubs.

## **2.5. Autorisation à donner au Président de la ligue Corse des Echecs pour solliciter le recours à un découvert auprès de BNP Paribas**

Akkhavanh VILAIARN explique que la Ligue Corse des Echecs, de par sa situation de trésorerie négative sur une période donnée de l'année, ne peut couvrir la totalité de ses besoins en fond de roulement, et doit solliciter le renouvellement d'un découvert bancaire pour l'année 2022 (saison sportive 2021/2022). En attente des règlements de nos soutiens institutionnels tel qu'établie dans les différentes conventions, le président souhaite solliciter le renouvellement d'une ligne de crédit auprès de BNP PARIBAS afin que celle-ci puisse procéder à l'acte de découvert pour un montant de 150 000 euros et pour une durée d'un an.

Cette résolution est adoptée à la majorité des membres présents et représentés.

L'Assemblée Générale autorise son président Akkhavanh VILAIARN, à solliciter le recours à un découvert auprès de BNPP pour un montant à hauteur de 150 000 euros pour l'année à venir, à consentir toutes sûretés réelles correspondantes et à en être le signataire.

## **3. Rapport d'activité 2020/2021 et examen des différents rapports des commissions(jeunes, techniques, arbitrages, formations ...) et adoption ;**

Il s'agit du rapport d'activité, du rapport technique, du rapport relatif à l'arbitrage, du rapport présenté par la commission des féminines, adultes et débutants, la commission consacrée à la formation, la commission chargée des scolaires, la commission médicale, la nouvelle commission visant à promouvoir les échecs en langue corse, la commission des techniques de l'information et de la communication, et la commission financière.

Serge GUILLEMART présente le compte rendu d'activité détaillé de l'année sportive 2020-2021 de la Ligue (annexé à ce compte rendu) à savoir les grands chapitres suivants:

Préambule	p.1
Affiliations et licences	p.11
Organisation et structure	p.23
Compétitions sportives	P.30
Communication et publication	p.60
Présence de la ligue au sein de la société insulaire	p.79
Partenaires et institutionnels	p. 85
Présence sur la scène internationale	p. 87
La formation	p.94
Elite et compétition : A Scola di l'Eccellenza	p.112
Les Echecs en milieu scolaire	p.132
Adultes débutants et féminines	p.156
Les évènementiels de la ligue	p.159

### 1. Le rapport technique (Serge GUILLEMART)

Une réflexion a été engagée sur une nouvelle façon de penser les échecs en Corse, afin de savoir comment disputer davantage de parties à cadence lente. Au cours de cette saison, un week-end par mois sera ainsi consacré à l'organisation d'un tournoi avec des parties à cadence plus lente.

Une refonte des championnats de Corse individuels est également prévue, car la formule actuelle, consistant à organiser cette compétition dans le cadre de l'open international de Porticcio, semble quelque peu biaisée. Il convient donc de réfléchir à l'organisation d'une compétition regroupant uniquement des joueurs corses, afin d'attirer davantage d'adultes.

### 2. L'arbitrage (Jean - François LUCIANI)



Avec un effectif de cinq arbitres, dont deux arbitres internationaux, sur les 14 que compte la ligue, le Corsica Chess Club reste le mieux doté en matière d'arbitres. Les autres arbitres se répartissent de manière quasiment égale entre les six clubs restants, parmi lesquels figure un nouveau venu, A Torra Turchina.

La répartition par titres n'est plus tout à fait la même que celle de la saison antérieure, dans la mesure où les arbitres les plus titrés, qu'il s'agisse des arbitres internationaux ou des arbitres fédéraux d'open, représentent désormais plus de la moitié de l'effectif total des arbitres. Ce dernier voit donc son niveau de qualification s'élever, plusieurs arbitres fédéraux d'open de niveau 2 pouvant désormais envisager la possibilité de devenir arbitres fédéraux d'élite.

Afin de renforcer cet effectif, un stage d'arbitrage a été animé à Bastia les 29 et 30 mai derniers par Stéphane ESCAFRE, arbitre international et ancien directeur national de l'arbitrage.

Cette formation avait un double objectif :

- Permettre aux arbitres déjà titrés de mettre à jour leurs connaissances, en présentant notamment les modifications intervenues au cours de ces dernières années, et réintégrer certains d'entre eux dans la liste des arbitres fédéraux pour une durée de quatre ans.

- Préparer à l'examen d'arbitre fédéral de club, afin de satisfaire les demandes exprimées par certains joueurs adultes qui souhaitent se consacrer à l'arbitrage.

Compte tenu du contexte sanitaire, cette formation a été organisée à distance, ce qui a permis à six joueurs de la ligue de Guyane, également désireux de se former en matière d'arbitrage, de venir s'ajouter aux neuf membres de la ligue corse, malgré le décalage horaire de cinq heures. À l'initiative de Christophe LEVEQUE, nouveau directeur régional de l'arbitrage de Guyane et ancien président du Balagna Chess Club, la direction nationale de l'arbitrage a en effet autorisé une expérimentation visant à développer l'arbitrage en outre-mer.

Malgré la distance et le décalage horaire, cette formation s'est remarquablement déroulée, de façon très vivante, interactive et dynamique. La grande expérience du formateur, conjuguée à la mutualisation des connaissances dans le secteur de l'éducation des arbitres, contribuent à expliquer cette réussite.

À la suite de ce stage, P-L PIERI, J-R POGNOT et V. PONZEVERA, de la ligue corse, ont participé, le 26 juin dernier, aux épreuves permettant d'obtenir le titre d'arbitre fédéral de club. Les deux premiers, membres du Corsica Chess Club, ont composé à Bastia, à la Casa di i Scacchi, et le troisième, de l'Echecs Club Ajaccien, à Corte, dans les locaux de l'université de Corse, en marge de la phase finale des championnats de Corse des jeunes.

Tous trois ont brillamment obtenu leur deux unité de valeurs, et doivent maintenant passer une attestation de stage pratique sous la direction d'un arbitre fédéral d'open de niveau 2 ou plus, afin d'obtenir le titre d'arbitre fédéral de club.

Afin de répondre aux demandes exprimées par plusieurs arbitres fédéraux d'open de niveau 2, un stage pour l'obtention des titres d'arbitre FIDE et d'arbitre fédéral d'élite, d'une durée de 30 heures réparties sur quatre jours, sera organisé au cours des prochains mois. Cette formation, ouverte à tout arbitre fédéral d'open de niveau 2 âgé de 20 ans ou plus titulaire d'une licence A pour la saison sportive en cours, se déroulera en présentiel si le contexte sanitaire le permet. Si cela n'est pas possible, une formation à distance semblable à celle organisée les 29 et 30 mai derniers sera mise en place, avec, le cas échéant, la possibilité pour des arbitres fédéraux d'open de niveau 2 d'autres ligues d'y prendre part.

### 3. La commission des féminines, adultes et débutants (Ludovic UTRERA)

Deux ateliers vont être mis en place à Bastia, l'un à l'association « Praticalingua », l'autre au centre social de Paese Novo.

La semaine de la journée internationale des droits des femmes sera ponctuée de plusieurs manifestations importantes, afin d'amplifier les actions déjà organisées au cours de cette saison. Le développement des échecs féminins constitue en effet un axe important de notre association, car il s'agit d'une priorité nationale. Il constitue d'ailleurs un des principaux objectifs de la fédération.

Des ateliers seront également mis en place, afin d'offrir la possibilité à des adultes isolés de pratiquer l'activité échiquéenne, et de disputer ainsi quelques parties.

#### 4. La formation (Pierre- Louis PIERI)

Deux formations aux diplômes d'animateur et d'initiateur de la fédération française des échecs (DAFFE et DIFFE) ont été organisées en parallèle. Tous les candidats ayant pris part à ces formations ont été reçus. Un stage d'entraîneur de la fédération française des échecs (DEFFE), réservé à des joueurs justifiant d'un niveau de jeu élevé, a également été mis en place. Une formation a enfin permis aux personnes qui le souhaitaient de se familiariser à l'utilisation des outils numériques.

Deux formations aux diplômes d'animateur et d'entraîneur de la fédération sont prévues au cours de cette saison, ainsi qu'un stage de perfectionnement organisé sur trois jours, à l'attention des meilleurs joueurs insulaires.

#### 5. La commission chargée des scolaires (Damien STUBBE)

Le secteur des scolaires n'a pas été affecté par les conséquences de la crise sanitaire, grâce au travail remarquable réalisé par les formateurs.

L'enseignement secondaire constitue l'axe de développement principal pour la saison à venir. La réforme du recrutement des enseignants, avec la mise en place d'un nouveau concours prévu pour se dérouler sur deux ans, va nous amener à intervenir au moment de leur titularisation, afin de les initier à l'enseignement des échecs.

Durant la saison dernière, près de 80 % des licences A ont été prises par des jeunes, ces derniers continuant ainsi à adhérer à notre démarche, malgré le contexte défavorable lié à la pandémie.

#### 6. La commission médicale (Serge GUILLEMART)

Cette commission a réalisé un travail très important concernant les conditions d'accès aux locaux des clubs insulaires, ainsi que la gestion des différentes manifestations organisées durant cette période de pandémie. Son travail porte également sur le délicat problème de la prise en compte du handicap dans les lieux fréquentés par les joueurs et les spectateurs. À la différence des autres commissions, elle exerce donc des activités qui ne sont pas forcément visibles par tous.

#### 7. La commission chargée de promouvoir les échecs en langue corse (Julien MORISON)

Cette commission a pu s'appuyer sur le travail considérable déjà réalisé par l'association au cours de ces dernières années, sous l'impulsion de Léo BATTESTI.

Des stories Instagram en langue corse vont être distribués à tous les présidents de clubs. Une traduction du site internet de Lichess en langue corse est également en cours de réalisation. Ce travail est réalisé en lien étroit avec la commission des féminines, adultes et débutants, afin de dispenser des cours à l'attention des adultes et des présidents de clubs. Une formation est d'ailleurs prévue dès le 27 novembre prochain.

L'organisation de stages bilingues dans les clubs est également envisagée.

D'une manière générale, cette commission va s'efforcer d'assurer la continuité des cours dispensés en langue corse.

#### 8. La commission des techniques de l'information et de la communication (Ludovic UTRERA)

Cette commission a dû faire face à un volume d'activité particulièrement important au cours de ces derniers mois, en raison du faible nombre de manifestations organisées en présentiel, et de la généralisation des compétitions en ligne. Elle s'est notamment efforcée de développer l'utilisation du streaming. La principale difficulté, dans ce domaine, consiste à obtenir le matériel nécessaire pour mettre en place ces nouvelles techniques.

Une révision de l'algorithme utilisé par le système du classement élo corse est également prévue, car il s'avère que ce dernier est défavorable aux adultes, et plutôt généreux à l'égard des jeunes.

Cette commission joue un rôle de support vis-à-vis de toutes les autres, afin de répondre aux éventuels besoins que ces dernières peuvent exprimer.

#### 9. La commission financière (S. GIANNONI)

Une étude va prochainement être engagée afin d'évaluer les retombées économiques des activités exercées par la ligue, et l'impact des principales manifestations qu'elle organise.

Comme cela a déjà été le cas au cours de cette saison, la réflexion concernant l'élaboration du budget prévisionnel, en relation avec le trésorier, va constituer la principale mission de cette commission.

Les rapports présentés par ces commissions sont approuvés à l'unanimité par les présidents de clubs, sans opposition ni abstention.

#### **4. Programme d'activité pour l'année 2021/2022 et adoption**

Le programme d'activité 2021-22 ( annexé à ce compte rendu ) est présenté à l'AG par le Directeur de la ligue Jean Philippe ORSONI. Le calendrier 2021/2022 est mis à la disposition des membres de l'AG.

Le soutien financier du rectorat, concrétisé par le renouvellement de la convention, devrait permettre d'assurer la formation continue dans les écoles, de mettre en place un module d'échecs dans le cursus de formation initiale de professeur des écoles, de créer un sport-études échecs à Bastia, au collège Giraud, et de mettre en place un atelier consacré aux échecs au lycée Giocante de Casabianca, toujours à Bastia, avec pour objectif d'introduire les échecs parmi les options proposées au baccalauréat. Cette idée a d'ailleurs été évoquée avec la rectrice J. BENETTI.

Notre association est en contact avec la « Fondation universitaire » et son président, Albert FUSELLA, pour que les échecs soient au cœur d'un dispositif devant permettre à l'université de Corse de tisser des liens à l'international. Cela se matérialisera notamment par l'organisation, durant le mois de mai 2022, du championnat des pays du milieu de l'Europe, plus connu, dans le monde échiquéen, sous le nom de « Mitropa Cup ». L'organisation d'un championnat de France universitaire est également envisagée.

Cette saison devrait être l'occasion de relancer les grands événements, tels que le tournoi scolaire et le tournoi européen des jeunes, organisés à Bastia, sur la place Saint-Nicolas, l'open de Porticcio, le tournoi d'été de Bastia, l'open de Balagne, ou encore le match des champions de Porto-Vecchio.

L'association va rechercher de nouveaux partenaires. Dans ce domaine, le rapprochement avec la « Fondation universitaire » devrait ouvrir des perspectives intéressantes. Une équipe va notamment être mise en place afin de mener une recherche active de partenaires privés.

L'enseignement de masse va bien sûr être poursuivi, car promouvoir les échecs comme outil socio-éducatif au service d'une école citoyenne est et restera la philosophie de notre association. Cela va se traduire par la création d'un lien étroit entre les écoles et les clubs, afin de favoriser le développement sportif de notre activité.

Le pôle compétition de « A scola di l'eccellenza » va être réorganisé, en se concentrant plus particulièrement sur les moins de 12 ans, en vue d'obtenir des résultats encore plus spectaculaires.

Le développement de la langue corse devra également être poursuivi au travers des échecs. L'association s'efforcera également de développer les liens intergénérationnels, de féminiser la pratique de notre activité, et d'attirer davantage d'adultes débutants. Toutes les autres manifestations programmées durant la saison précédente seront par ailleurs maintenues.

Après délibération le programme d'activité 2021-2022 présenté par le directeur est approuvé à l'unanimité par les membres présents de l'A.G qui autorisent son Président Akkhavanh VILAISARN à mener à bien l'organisation des grands événements d'activités de la ligue et à solliciter les subventions prévues.

## **5. Délégation de signatures et pouvoirs**

Afin de se mettre en conformité avec la législation associative, les membres du Comité Directeur de la ligue propose de revoir les personnes habilitées à avoir la délégation de pouvoirs et de signatures de l'Association.

Les membres du bureau ont les pouvoirs qui leurs sont conférés par les statuts de l'association.  
Sont seuls habilités à avoir la signature des actes courants et bancaires les personnes désignées ci-dessous :

M. Akkhavanh VILAISARN, Président de l'association ;

M. Jean-François LUCIANI ; Trésorier de l'association

Après délibération, les membres de l'AG approuvent à l'unanimité ces choix de délégation et donne pouvoir à son Président à solliciter les institutionnels et partenaires, ainsi que subventions prévues au budget 2021-2022.

## **6. Questions diverses**

Il convient d'insister auprès des clubs, afin qu'ils incitent leurs joueurs à prendre leurs licences, car les effectifs des licenciés sont pris en compte par la collectivité de Corse lors de l'attribution des subventions.

- Dorénavant, l'assemblée générale de la ligue se tiendra au début du mois de septembre, car cette période marque le début de la saison sportive.

En l'absence de points supplémentaires, la séance est close à 16h15.

Certifié sincère et véritable,

Akkhavanh VILAISARN  
Président

Signature

Bastia, le 14 novembre 2021

Serge GUILLEMART  
Secrétaire

Signature



*Serge Guillemart*